

Précarité : moins de pauvreté, d'inégalités de revenus et de fragilités sociales en Mayenne

En 2018, les conditions de vie des Mayennais sont plus favorables que celles des habitants du référentiel : le taux de pauvreté y est parmi le plus bas de France métropolitaine. Si les revenus des Mayennais sont plutôt faibles, leur distribution est plus équilibrée et par conséquent les inégalités moins marquées. Les recours aux prestations sociales sont moindres que dans le référentiel. En outre, les jeunes sont moins souvent en situation précaire. Ces conditions de vie, meilleures que celles des habitants du référentiel, sont à mettre au regard du tissu productif local, notamment le faible taux de chômage et la proportion élevée d'ouvriers.

Un taux de pauvreté parmi les plus faibles

La part des ménages en situation de pauvreté monétaire est relativement faible en Mayenne : 11,5 % des ménages ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (*définitions*), en 2018. Ce taux est proche du taux de pauvreté régional (10,8 %) et nettement moins élevé que celui du référentiel (14,8 %). Ainsi, la Mayenne est le 13^e département français où la pauvreté est la moins marquée. Ceci est à mettre en lien notamment avec son faible taux de chômage : 5,5 % en moyenne en 2019, classant le département au 3^e rang national.

Dans le contexte de crise économique et sociale engendrée par l'épidémie de la Covid-19, certains ménages non comptabilisés comme « pauvres » au sens de l'indicateur conventionnel à 60 % pourraient être largement fragilisés. Aux franges de la précarité, 8,3 % des ménages mayennais vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté (avec un niveau de vie de 60 % à 70 % du niveau médian métropolitain), proportion semblable à celle du référentiel (8,8 %) et de la région (7,5 %).

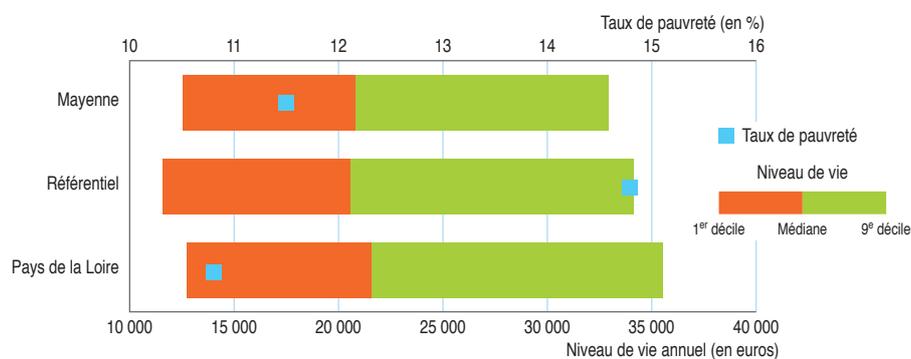
Une distribution des revenus plus resserrée

En 2018, le revenu médian des ménages mayennais s'élève à 20 830 euros par unité de consommation (*définitions*) (figure 1). Il est inférieur au revenu médian dans les Pays de la Loire (21 620 euros) mais supérieur à celui du référentiel (20 560 euros). La structure de l'emploi explique ces revenus plus bas que dans la région : plus d'ouvriers et d'agriculteurs, moins de cadres.

La Mayenne se place au 2^e rang national des plus faibles dispersions départementales, derrière la Vendée. L'inégalité des revenus est plus faible : les 10 % les plus aisés gagnent au minimum 2,6 fois plus que les 10 % les plus modestes. Ce rapport

1 Mayenne : des revenus moins dispersés et un taux de pauvreté plus bas que dans le référentiel

Taux de pauvreté et distribution du niveau de vie annuel en Mayenne, dans le référentiel et dans les Pays de la Loire, en 2018



Lecture : l'échelle en haut du graphique désigne le taux de pauvreté et celle en bas le niveau de vie. En Mayenne, le taux de pauvreté est de 11,5 % et le niveau de vie médian de 20 830 euros. Le premier décile du revenu disponible est de 12 560 euros. C'est le niveau au-dessous duquel se situent 10 % des revenus disponibles. Le neuvième décile est de 32 940 euros.

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018.

interdécile (*définitions*) atteint 2,9 dans le référentiel. Son niveau plus faible en Mayenne trouve une double explication. D'une part, les ménages les plus modestes sont moins pauvres que ceux du référentiel. Les 10 % des ménages mayennais les moins riches perçoivent au maximum 12 560 euros de revenus disponibles annuels (*définitions*), soit 1 000 euros de plus que dans le référentiel. D'autre part, les ménages les plus aisés sont moins riches : le dernier décile en Mayenne est de 32 940 euros contre 34 110 euros dans le référentiel.

Un moindre recours aux prestations sociales

La pauvreté monétaire ne suffit pas à cerner toute la fragilité sociale d'une population, qui dépend de divers facteurs comme l'insertion professionnelle, la structure familiale ou encore la qualité du logement. Tous les indicateurs de fragilité sociale sont plus favorables en Mayenne que dans les Pays de la Loire ou dans les départements du référentiel. Ainsi, les Mayennais ont moins souvent recours aux différents minima sociaux. En effet, en 2018, 2,7 % perçoivent le revenu de

solidarité active (RSA) non majoré (*définitions*), alors qu'ils représentent 3,8 % dans la région et 6,3 % dans le référentiel.

Les allocataires de la CAF (caisse d'allocations familiales) dont les prestations représentent plus de 75 % des revenus sont aussi moins nombreux en proportion : 12,9 % en Mayenne, 15,2 % dans les Pays de la Loire et 21,6 % dans le référentiel.

Cette moindre fragilité est due d'une part à un marché de l'emploi favorable en Mayenne (*chapitre Marché de l'emploi, page 15*) et, d'autre part à la structure des ménages. En effet, plusieurs facteurs sociodémographiques se conjuguent en Mayenne. Les familles monoparentales sont sous-représentées. Les ménages sont aussi plus souvent propriétaires de leur résidence principale (*Pour en savoir plus*) : 67 % des ménages en Mayenne, contre 65 % dans le référentiel et 64 % dans les Pays de la Loire. À l'opposé, les locataires de logements HLM sont moins nombreux : 11 % des ménages mayennais, contre 14 % dans le référentiel et 12 % dans la région. Enfin, les retraités sont plus souvent en couple.

Moins de jeunes en situation de précarité

Les jeunes mayennais de 18 à 24 ans sont, eux aussi, moins touchés par la précarité comparés à ceux du référentiel. Parmi eux, 19 % ne sont « ni en emploi, ni en étude » en 2017, même proportion que dans la région, contre 27 % dans le référentiel. Un jeune mayennais sur deux est en emploi, contre 45 % dans le référentiel où ils sont plus souvent au chômage. En Mayenne, l'arrêt précoce des études est moins répandu : 13 % ont au mieux le brevet, contre 18 % dans le référentiel.

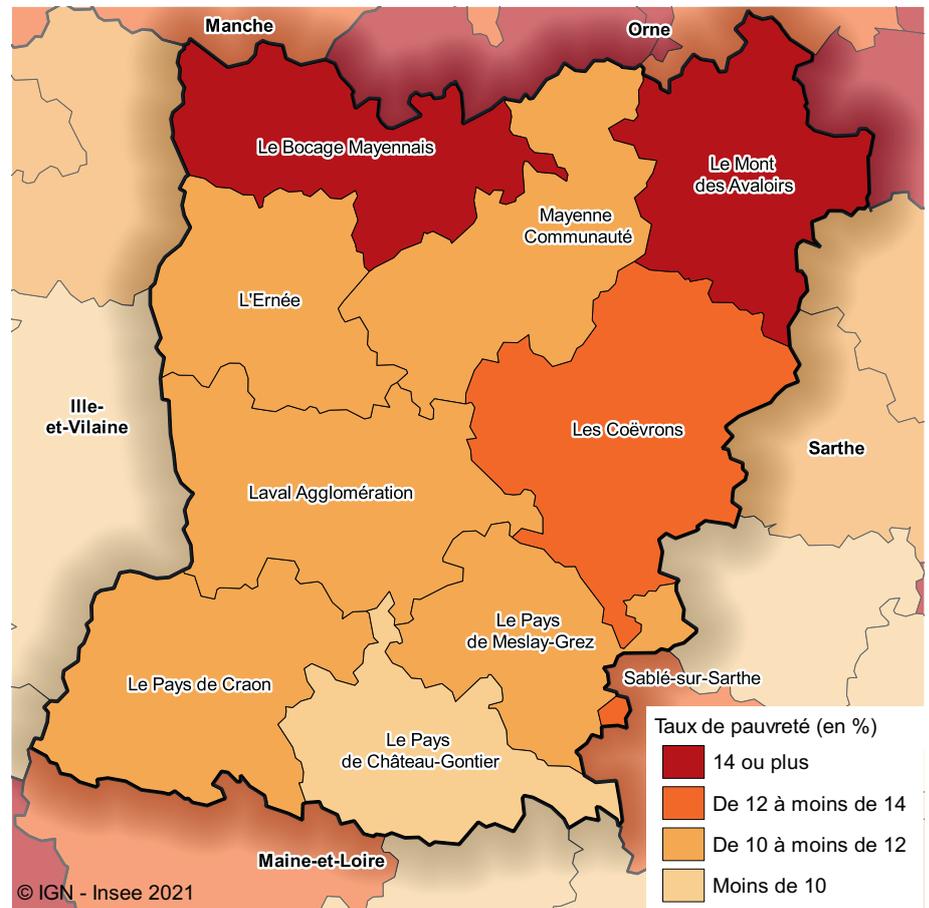
Plus de pauvreté au nord et à l'est de la Mayenne

La pauvreté est davantage présente au nord et à l'est du département. Elle est plus élevée dans les communautés de communes (CC) du Bocage Mayennais (14,9 %) et du Mont des Avaloirs (15,2 %). Dans ces deux intercommunalités, la pauvreté est à un niveau proche de celui du référentiel. Elle est moins présente dans les intercommunalités les plus peuplées, notamment la CC du Pays de Château-Gontier (9,8 %). À Laval Agglomération, le taux de pauvreté est particulièrement bas (11,2 %), en comparaison aux communautés d'agglomération des villes principales des départements du référentiel. Ainsi, dans le référentiel, les taux de pauvreté des communautés d'agglomération des chefs-lieu sont de 21,4 % pour Charleville-Mézières (Ardennes), 17,8 % pour

Troyes (Aube), 16,7 % à Nevers (Nièvre), à Blois (Loir-et-Cher) et 11,0 % à Niort 15,1 % pour Châteauroux (Indre), 14,7 % (Deux-Sèvres). ■

2 Davantage de pauvreté au nord et à l'est du département

Taux de pauvreté, en Mayenne, par intercommunalité, en 2018 (en %)



Source : Insee, Filosofi 2018.

Définitions

Un **ménage fiscal** est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation** (UC), 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. En France et en

Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian. En 2018, le seuil de pauvreté est de 13 040 euros, le niveau de vie médian s'établissant à 21 730 euros.

Le **premier décile** (D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ; le **neuvième décile** (D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires. Le **rapport interdécile des revenus** est le rapport entre le dernier et le premier décile. Il mesure les disparités de revenus entre les ménages les plus aisés et les plus modestes.

Le **revenu de solidarité active** (RSA) est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

Pour en savoir plus

• Amonou D. et al., *Loire-Atlantique : moins de fragilités sociales, mais quelques territoires ou quartiers cumulent les difficultés*, Insee Analyses Pays de la Loire, n° 77, novembre 2019.

• Cornuet F. et Sicsic M., *Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalité*, Insee Analyses Pays de la Loire, n° 49, octobre 2019.

• Fontaine M. et Pétilon X., *Deux ménages ligériens sur trois propriétaires, contre un sur deux en 1968*, Insee Flash Pays de la Loire, n° 86, novembre 2018.